

Objet : **Décision modificative**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 05 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre à 18 heures 30,

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr BOIS, Président.

Présents : MMES, ALLARD, FRANCONY, LAVOREL, TAVEL et Mrs BOIS, SOMVEILLE, GROS, VEUILLET, ZUCCHERO

Absents excusés : Mmes ANDRIOT, DUFOUR, EFFRANCEY, MARCHAIS, POLLET et Mrs GALOCHE.

Le Président :

Rappelle l'augmentation du temps de travail de 3 agents du CIAS ;

Explique qu'afin de disposer des crédits budgétaires correspondants à l'augmentation du temps de travail des agents du CIAS, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

En dépenses de fonctionnement :

chapitre 012 c/64111 - Rémunération principale : + 5 000 €

En recettes de fonctionnement :

chapitre 74 c/706 Redevance et droits de service : + 5 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le budget du CIAS,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le



ID : 073-200002657-20231205-2023_05_12_04-DE

